



**Annexe 2022 – 2023 à la Convention de partenariat  
Entre la Communauté de Communes du Val de Drôme et la Communauté de  
Communes du Crestois, Pays de Saillans – Cœur de Drôme pour  
« Favoriser et accompagner l'innovation en matière d'alimentation sur le territoire »**

**Ça bouge dans ma cantine – volet actions pédagogiques**

Pour l'année scolaire 2022-2023, il est proposé un accompagnement des structures suivantes sur la CCCPS :

- Ecole Georges Brassens de Crest : visites de ferme, ateliers en classe avec des agriculteurs, ateliers cuisine, ateliers compost et gaspillage
- Ecole Berthalais de Mirabel-et-Blacons : accompagnement à la création d'un jardin potager agro écologique
- Ecole d'Aurel : visites de ferme, ateliers en classe avec des agriculteurs, ateliers cuisine, accompagnement à la création d'un jardin potager agro écologique

Le budget total pour les 3 écoles est de :

- 9 740 € pour l'ensemble des prestations, répartis par école en fonction des actions choisies
- 1 jour de coordination CCVD par école soit 3 jours, sur la base d'un coût jour selon le chiffrage de TIB (200€/jour).

Le financement est assuré à 50% par Territoire d'Innovation en Biovallée (TIB), 30% par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), 10% par les communes (chacune au regard du budget qui la concerne) et 10% par la CCCPS.

**Ça bouge dans ma cantine – volet restauration collective**

Pour l'année scolaire 2022-2023, Agribiodrôme organise, en partenariat avec la CCVD, un cycle de formations pour les élus. Ce cycle intégrera plusieurs sessions réparties sur l'année, autour des thèmes : assiette alimentaire de demain et loi EGAlim / réglementation en matière de restauration collective / moyens humains et matériels pour une restauration collective bio, locale et de qualité / temps du repas et gestion du gaspillage.

Le budget total prévisionnel de ce cycle est de 8 650 € : 15 jours de travail d'Agribiodrôme soit 8 250€ + 2 jours de travail de la CCVD soit 400€.

Ce cycle pourra être ouvert aux élus des communes de la CCCPS sous réserve d'un cofinancement apporté par les communes intéressées.

Le montage budgétaire sera dès lors effectué par Agribiodrôme en collaboration avec les communes volontaires. Le financement sera d'une partie issue de TIB et de l'autre par les communes.

Le programme alimentaire est soutenu financièrement par :



## Jardins familiaux dans les communes

Pour l'année 2022/2023, il est prévu d'accompagner la mise en place de jardins familiaux ou partagés sur la CCCPS, dans la limite de 4 projets.

Cet accompagnement est réalisé par un prestataire à raison d'une dizaine de jours d'accompagnement par projet de jardin (au total, l'accompagnement pouvant durer deux ans).

La chargée de mission de la CCCPS assure le lien entre les projets/communes et le prestataire, et suit les projets.

La chargée de mission de la CCVD assure la coordination générale du projet de jardin, la gestion administrative et financière.

Le budget prévisionnel est le suivant : environ 3000€ par jardin soit 12 000€ pour l'ensemble des jardins accompagnés sur la CCCPS (deux ans).

Le financement est assuré ainsi :

- 50% Leader
- 50% TIB

Le programme alimentaire est soutenu financièrement par :

